

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITÉ 2025-05

DÉCISION POUR LE POSTE POURVU

La date d'affectation de principe est le 1er décembre 2025 pour les candidat(e)s internes.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 7 novembre 2025, dernier délai, la demande de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'accord tripartite signé par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e)).

POSTE			CANDIDATE RETENUE		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom de la candidate	Corps	Service d'origine
DREAL					
	Assistant(e) cellule Territoriale Eau-Sites et Sols Pollués	16346C0727	BRIAIS Sarah	AAAE	MATTE

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :

- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>

- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Renaud DURAND